Le CESE se mobilise sur l'autisme, grande cause nationale 2012



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 13/01/2012

Saisine liée : LE COÛT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AUTISME

Un avis sur l'autisme sera rendu public au deuxième semestre 2012.

A l'occasion des premières rencontres parlementaires sur l'autisme, le CESE rapelle son implication sur le sujet, grande cause nationale 2012. Un avis sur l'autisme, suite à une saisine parlementaire datée du 12 octobre 2011, sera rendu public par le CESE au deuxième semestre 2012.

Le 12 octobre 2011, le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Bernard Accoyer, a saisi le Conseil économique social et environnemental sur le sujet de l'autisme.
Christel Prado, Présidente de l'UNAPEI et membre du groupe des Associations et de la section des affaires sociales et de la santé, est la rapporteure de cet avis qui sera rendu public au deuxième semestre 2012.
Cette saisine parlementaire - la première depuis le renouvellement du CESE en novembre 2010 - fait suite à la pétition citoyenne lancée par le Collectif Autisme en avril dernier. Cette pétition souhaitait que le CESE puisse « *évaluer la situation économique* » de la prise en charge de cette maladie jugée « *désastreuse* ».
La pétition a été portée auprès du président de l'Assemblée Nationale par le groupe d'études parlementaire sur l'autisme, présidé par le député du Pas-de-Calais Daniel Fasquelle, afin que le CESE puisse s'emparer de cette problématique majeure sans attendre que le seuil des 500 000 signatures nécessaires à la recevabilité de la pétition citoyenne soit atteint. Bernard Accoyer a saisi officiellement le CESE sur le sujet le 12 octobre dernier.
Depuis, Christel Prado, Présidente de l'UNAPEI, membre du groupe des Associations et de la section des affaires sociales et de la santé, a été désignée comme rapporteure de l'avis. Les travaux de la section sont en cours. « ***Le CESE a pour vocation de s'emparer des problématiques qui concernent directement les citoyens français, ajoute Christel Prado, rapporteure de cet avis. Avec près de 600 000 personnes en France concernées par cette maladie, l'autisme nécessite et justifie une réflexion et***

une analyse sereine, loin des urgences politiques et des préjugés dont elle souffre. Les conseillers du CESE vont donc étudier le coût économique et social de sa prise en charge, mais aussi de sa non prise en charge, pour notre société. »
La publication de cet avis est attendue pour le deuxième semestre 2012.

© - copyright CESE - Octobre 2026